



## Département de la Haute-Savoie

**SÉANCE DU 22 avril 2026**  
**Date de la convocation : 17 avril 2026**

Le vingt-deux avril deux mille vingt-six, à vingt heures, le Conseil municipal s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur Philippe PRUD'HOMME, Maire,

Membres en exercice : 15

**Présents :**

M. PRUD'HOMME Philippe, Maire  
 M. BOUIREK Azddine, Mme LOSSERAND-GARDIER Valérie, GATTA Jean-Marc et  
 FERBUS Carine, Adjointes au Maire.

M. LESOT Richard, M. CHMIELINSKI Jean, Mme Marie Francesca HOAREAU, M. DESCHAMPS  
 Jean-Paul, , M. PANISSET Didier, , Mme MOLLIEUX Sophie, Mme SOMMA Marie-Angélique, Mme  
 PANISSET Sandrine, M. CREMON Quentin, Conseillers Municipaux.

**Absents ayant donné pouvoir :**

Mme DE SANTINI Laetitia ayant donné pouvoir à M. BOUIREK Azzdine

**Absent non excusé**

Le conseil municipal a choisi M. BOUIREK Azzdine comme secrétaire de séance.

**2026-30 – Constitution de la commission de Contrôle de la liste électorale**

**Monsieur le Maire** informe le Conseil municipal que la loi n° 2016-1048 du 1er août 2016 a modifié les modalités d'inscription sur les listes électorales et institué un Répertoire Électoral Unique (REU) dont elle a confié la gestion à l'INSEE.

Depuis le 1er janvier 2019, un nouveau régime en matière de gestion de la liste électorale est entré en vigueur. La commission administrative des élections a été remplacée par la commission de Contrôle des listes électorales.

Dans les communes de moins de 1 000 habitants, l'article L. 19 VII du Code électoral, dispose que ladite commission est composée des personnes suivantes, à savoir :

- un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal
- un délégué de l'administration désigné par le Préfet (+ un suppléant)
- un délégué désigné par le président du Tribunal de Grande Instance (+ un suppléant)

Les délégués de l'Administration et du Tribunal de Grande Instance, désignés pour trois ans par l'arrêté préfectoral n° PREF-DCI-BCAR-2025-0467 du 24 novembre 2025 modifiant les arrêtés n° PREF-DCI-BCAR-2025-0417 du 3 novembre 2025 et n° PREF-DCI-BCAR-2023-1203 du 24 novembre 2023 sont :

**Délégués de l'administration :**

- Nom, titulaire
- Nom, suppléant

**Déléguées du Tribunal de Grande Instance :**

- Nom, titulaire
- Nom, suppléante

**Considérant** qu'il convient dans le cadre du renouvellement du Conseil municipal, de désigner le membre représentant le Conseil municipal (ne peut être un adjoint).

**Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,**

**DÉSIGNE** Nom, conseiller municipal, membre de la Commission de Contrôle des listes électorales.

**PRÉCISE** que la commission de Contrôle des listes électorales se compose comme suit :

Délégué Conseil municipal : M. DESCHAMPS Jean-Paul

Délégués de l'Administration : COEN Yves

Déléguées du Tribunal de Grande Instance : CHARRONDIERE Jean Marc

**Pour** : 15

**Contre** : 0

**Abstention** : 0

Le secrétaire de séance,

Le Maire,  
Philippe PRUD'HOMME

